

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Band: 96 (1987)
Heft: 3

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

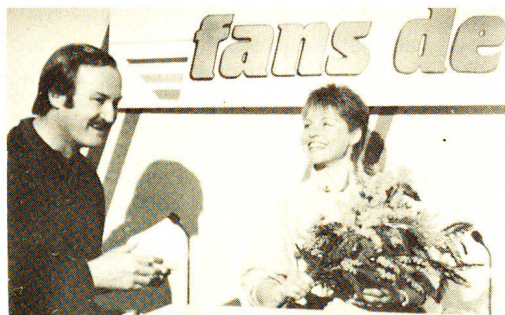
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Photo R. Despland RTSR.



Du mimosa pour Erika Hess

En signe d'hommage pour ses performances sportives, la Croix-Rouge jeunesse a remis un bouquet de mimosa à Erika Hess, deux fois médaillée lors des derniers Championnats du monde de ski alpin, qui se sont déroulés à Crans-Montana, du 25 janvier au 8 février derniers. La remise du bouquet a été réalisée au cours de l'émission «Fans de ski» de la Télévision Suisse romande, présentée par le journaliste Jacques Deschenaux.

Précisons que la Croix-Rouge jeunesse de Suisse romande, à l'instigation de son responsable, James Christe, a procédé à la traditionnelle vente du mimosa à Crans-Montana, pendant toute la durée des épreuves. Le produit de cette vente est destiné à aider des enfants et adolescents de Suisse romande. Sur notre photo, Jacques Deschenaux vient de remettre le bouquet de mimosa à Erika Hess.



LE CICR ET LA «GUERRE DES CAMPS» AU LIBAN*

Dans les combats qui opposent depuis plus de quatre mois les Palestiniens des camps de réfugiés de Beyrouth et la milice chiite Amal, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pris note avec satisfaction de l'accalmie qui est apparue sur le théâtre des opérations. Les 13 et 14 février derniers, sous l'égide de la Syrie et de la République islamique d'Iran, des vivres et des médicaments en quantité limitée ont pu être acheminés dans certains des camps assiégés. En outre, des représentants du Croissant-Rouge iranien et de la Croix-Rouge libanaise ont procédé à l'évacuation de plus de 200 blessés, malades ou civils.

Conformément à son mandat, le CICR n'a pas cessé ses contacts auprès de toutes les parties en conflit afin de porter protection et assistance à toutes les victimes des affrontements. Sans être à même de se rendre dans les camps, les délégués du CICR au Liban ont poursuivi leurs activités de protection et d'assistance aux victimes accessibles.

Ainsi les hôpitaux et dispensaires accueillant des blessés ont reçu du matériel médical d'urgence et des médicaments.

Après évaluations des besoins, les délégués du CICR ont procédé à des distributions de secours (couvertures, ustensiles de cuisine et colis familiaux) aux civils isolés ou déplacés en raison des affrontements.

Des messages Croix-Rouge ont été distribués systématiquement aux civils isolés ou déplacés afin qu'ils puissent rassurer leurs parents résidant au Liban ou à l'étranger. Enfin, des démarches sont en cours afin d'assurer une coordination de l'action de la Croix-Rouge libanaise, du Croissant-Rouge iranien et du CICR, conformément aux statuts du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Malgré la forte tension qui règne encore, le CICR espère que la détente amorcée se poursuivra et que l'action de protection et d'assistance continuera à se développer en faveur de toutes les victimes civiles ou militaires.

Il en a appelé à toutes les parties pour que tous les civils des camps de réfugiés palestiniens comme des quartiers avoisinants soient épargnés et puissent bénéficier de la protection et de l'assistance dans la mesure des besoins urgents qui sont les leurs. Il est impératif que la résolution de problèmes humanitaires urgents cesse de dépendre d'enjeux politiques, et que la protection et l'assistance des victimes ne soient plus l'objet de marchandage. Enfin le CICR a sollicité l'appui de toutes les parties pour que, conformément à la volonté de la communauté internationale, il puisse remplir le mandat spécifique qui est le sien en faveur de toutes les victimes des conflits armés.

* Information au 18 février 1987.

Nouveau prospectus sur l'ergothérapie

Un nouveau prospectus sur l'ergothérapie vient d'être publié dans les trois langues nationales par le Service des relations publiques de la Croix-Rouge suisse. Un texte aisément compréhensible et richement illustré permet à tout un chacun de se faire une idée plus ou moins précise des différents domaines d'application de l'ergothérapie.

Les photographies, qui ont toutes été prises dans les cen-

tres d'ergothérapie de la CRS ou au domicile des patients, montrent différents exercices couramment pratiqués selon le type du handicap et l'âge du patient.

Tiré à un millier d'exemplaires en français, ce prospectus peut être obtenu auprès de la Croix-Rouge suisse, Service Santé et affaires sociales, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne.

Dénouement heureux

Retenus à l'aéroport de Genève-Cointrin depuis le 28 janvier dernier, les 15 femmes et enfants tamouls réfugiés en Inde et venus rejoindre leurs maris et pères, tous demandeurs d'asile dans notre pays, ont reçu une autorisation de séjour de la part du Délégué aux réfugiés Peter Arbenz. Les sept ressortissants sri lankais concernés ont aussitôt mis un terme à la grève de la faim qu'ils avaient entreprise pour protester contre l'interdiction faite à leurs familles de pénétrer sur territoire suisse. Ils sont repartis vers leurs centres d'accueil respectifs avec leur compagne et leurs enfants, après avoir reçu un soutien actif du Centre social protestant et d'une paroisse de Genève.

L'identification des per-

sonnes s'est révélée particulièrement difficile, comme l'a précisé un responsable des autorités fédérales concernées, étant donné que quelques-uns des requérants avaient présenté leur demande sous une fausse identité. C'est après avoir acquis la certitude qu'il existait effectivement un lien de parenté entre les arrivantes et les requérants, grâce notamment à des photos de famille et après de multiples contacts et vérifications, que la section genevoise de la Croix-Rouge suisse et le HCR ont insisté auprès de M. P. Arbenz pour qu'il accorde une autorisation de séjour, pour «raisons humanitaires».

Sur notre photo, les familles au moment de leurs retrouvailles à l'aéroport de Cointrin.



Photo Keystone.